

L'ÉCLAIR

de Saint-Arnoult



N°157
Mai
2021

VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL



P. 5, 6, 7
Budget
adopté.



P. 8, 9
L'actu
en images.



P. 11
Prenez
votre envol.

Sommaire

- **Pratique** > Numéros utiles - P. 2
- **Le mot du Maire** - P. 3
- **À la Une** > Rencontre - P. 4
- **Finances** > Budget 2021 - P. 5-6-7
- **Actualités** > On en parle - P. 8-9
- **Actualités** > Urbanisme - P. 10
- **Culture** > Médiathèque - P. 11
- **Conseil municipal** > Délibérations - P. 12
- **Vie citoyenne** > Action - P. 13
- **Actualités** > Rambouillet Territoires - P. 14
- **Ma ville** > Arrivée - P. 15
- **Économie** > Acteurs locaux - P. 16-17
- **Ma ville** > Histoire - P. 18
- **Ma ville** > Travaux - P. 19
- **Transparence** > Questions/Réponses - P. 20
- **Tribunes d'expression** - P. 21
- **Environnement** > La chenille - P. 22
- **Agenda** - P. 23



Vous venez d'emménager sur la commune et souhaitez que votre famille soit conviée à la prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux Arnolphiens, alors faites-vous connaître auprès du service Animation de la mairie à l'adresse ac@say78.fr

L'ÉCLAIR VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL Saint-Arnoult

Dépôt légal : Mai 2021

Directeur de la publication :
Sylvain Guignard

Rédacteur, photos : Gilles Mainvis

Rédacteur graphiste : Alain Dubois d'Enghien

Tél. : 01 30 88 28 81 / Courriel : com@say78.fr
www.saintarnoultenyvelines.fr



Imprimerie

OFFSET ÉCLAIR

PRATIQUE > NUMÉROS UTILES

CPAM	36 46
Canicule info service	08 00 06 66 66
Gendarmerie	01 61 08 32 30
Police secours	17
Pompiers	18
SAMU / SMUR	15
SAMU Social	115
Hôpital Dourdan	01 60 81 58 58
Hôpital Rambouillet	01 34 83 78 78
Enfance maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
FIL santé jeune	22 24
Personnes âgées maltraitées	39 77
SOS médecin	36 24
Urgence pour sourds et malentendants	114
Violences conjugales	39 19
SNCF	36 35
SICTOM n° Vert	08 00 49 50 61
Saint Art Funéraire 24h/24 et 7j/7	01 30 41 28 72
Pharmacie de garde :	
- en journée : monpharmacien-idf.fr	
- de nuit : 17	

Mairie

Place du Jeu de Paume - CS 50610
78514 Saint-Arnoult-en-Yvelines Cedex
Tél. : 01 30 88 25 25 / Courriel : accueil@say78.fr
Site : saintarnoultenyvelines.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 à 18h
Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 et 15h30 à 17h30
Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Samedi : 8h30 à 12h

CCAS

Place du Jeu de Paume - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 20 / Courriel : ccas@say78.fr
Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30

Passage de la balayeuse

25 mai (secteur vert) / 26 mai (secteur bleu)
27 et 28 mai (secteur orange)

Merci de libérer la chaussée pour permettre le passage de la balayeuse en enlevant vos véhicules.



Retrouvez les zones concernées par secteur : balayage.say78.fr



Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie sur rendez-vous y compris le samedi matin.

Retrouvez le site internet de votre ville sur votre smartphone.

Chères Arnolphiennes, chers Arnolphiens,



Je vous ai promis la transparence... Eh bien, c'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous pour certainement ce dernier mot du Maire. Être Maire, c'est exercer le plus beau des mandats. C'est le mandat de la proximité, de l'action concrète et du contact avec chaque concitoyen. C'est un mandat où l'intérêt général doit prévaloir sur tout intérêt personnel. Certes, c'est une lourde responsabilité empreinte d'abnégation, mais à la fois tellement enrichissante humainement.

Lorsque nous avons fait campagne, nous l'avons fait sur des valeurs d'intérêt collectif, humaines et sur les notions d'équipe, de projet, de lien mais surtout sur des valeurs de transparence et de valeur participative. L'objectif de mieux vivre ensemble au sein d'un village convivial, moderne et toujours tourné vers l'avenir et le bien-être de chacun, ouvert à tous et où chacun aurait sa place ; tel était mon rêve, peut-être utopique diront certains.

Depuis ma prise de fonction en juillet 2020, je n'ai eu de cesse de travailler au service des habitants en essayant de donner un nouvel élan à la vie de Saint-Arnould. J'ai essayé tout au long de mon mandat de prendre la défense du service public et de l'intérêt général.

Mais, hélas l'histoire semble se répéter sur Saint-Arnould, car c'était sans compter sur l'intérêt personnel de certains élus pour saborder toute la confiance que les électeurs arnolphiens nous ont accordée.

Lorsque notre liste a été élue en juin 2020, puis lorsque j'ai été élu dans ma fonction de Maire c'était selon mes propres paroles pour « *gérer la commune en bon père de famille* ». Malheureusement depuis quelques mois la plupart des discussions aboutissent à des controverses et blocages, rendant impossible toute gestion communale saine et pérenne.

Je ne souhaite plus cautionner l'attitude et les manigances de certains élus dans l'exercice de leur mandat. La confiance et le dialogue n'étant plus au rendez-vous, je me désolidarise de cette même liste que j'ai portée.

Mon erreur certaine, et je m'en excuse aujourd'hui devant vous : avoir accordé ma confiance et loyauté à certaines personnes indignes de VOTRE confiance.

Aussi, ne souhaitant pas sombrer dans l'inaction, ni paralyser le travail réalisé par les services communaux ni les différentes actions déjà entreprises, je préfère mettre un terme à mon mandat de Maire.

C'est pourquoi, en date du lundi 10 mai 2021, j'ai remis ma démission de Maire à Madame la Sous-Préfète de Rambouillet.

Ma décision fait suite à des désaccords persistants sur le fond et la forme, intensifiés depuis plusieurs semaines par des pressions et menaces exercées à mon égard et à l'égard de ma famille.

La démocratie participative constituant un axe majeur de mon programme, je reste néanmoins conseiller municipal et conseiller communautaire pour continuer à œuvrer dans la mesure du possible au bien-être et à l'intérêt général de ma commune.

Je voudrais remercier sincèrement l'ensemble du personnel pour leur implication, leur engagement et l'aide qu'ils m'ont apportée dans l'exercice de mon mandat de Maire, sans DGS et DST pour les encadrer.

Chers concitoyens, je terminerais par une pensée encourageante pour nos personnels soignants, secouristes, forces de l'ordre, commerçants et nos associations, particulièrement touchés par cette crise sanitaire et économique. Votre solidarité et résilience leur permettront de franchir cette période difficile avec optimisme et confiance.

Avec toute mon estime, je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à notre belle Saint-Arnould, le meilleur pour l'avenir.

Bien sincèrement.

Votre Maire,
Sylvain Guignard

Souvenir

Élus puis représentants des associations patriotiques et des corps constitués ont commémoré la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe le 8 mai 1945..



Le Président du Sénat attentif aux projets de la commune.



Un invité attentif et de bon conseil.

À l'occasion de sa venue chez Mesurex (voir page 16), le Président du Sénat Gérard Larcher accompagné de la sénatrice Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques, est allé à la rencontre des élus arnolphiens.



C'est à une équipe municipale fraîchement élue que le Président du Sénat a prêté une oreille attentive vendredi 2 avril. « *Je sais que votre arrivée aux affaires en juillet 2020 ne vous a pas été facilitée* », a-t-il tenu à préciser en préambule à un tour de table de présentation.

Très vite la rencontre qui aura duré un peu plus de deux heures s'est orientée sur les dossiers en cours, notamment ceux liés à l'environnement et à l'urbanisme, les deux étant difficilement indissociables.

Carence de logement sociaux

Faute d'atteindre le nombre de logements sociaux imposé par la loi, la commune a vu une partie de ses droits d'urbanisme confiée au Préfet, puis le prélèvement SRU passé à 197 000 € par an (+20 %), pour la période 2021-2023.

Afin d'inciter les investisseurs à

bâtir sur Saint-Arnoult, nos élus souhaitent rendre la commune attractive par son passage de la catégorie B2 à B1.

Un choix compris par le Président du Sénat qu'il pourrait défendre auprès des structures compétentes.

Des discussions vont reprendre sur les difficultés à construire des logements sociaux pour certaines communes. Notre ville va y prendre part à l'invitation de Gérard Larcher.

Des espaces partagés

La majorité a fait part de sa vision de la commune de demain, basée sur le partage des espaces. Ne pas cantonner un lieu à une activité unique, mais le partager entre différents utilisateurs sur des moments différents de la journée. Par exemple, le marché du dimanche pourrait être un parking la semaine, tout comme un espace de coworking le jour pourrait servir

aux associations en soirée.

Parmi les projets également, libérer la surface aujourd'hui occupée par le centre technique municipal rue Maurice Dejean pour y construire un groupe scolaire et un gymnase. Des installations nécessaires pour accueillir les enfants arrivés grâce aux nouveaux logements imposés par la loi.

Une solution également pour libérer de nouveaux créneaux au gymnase actuel en journée, et d'en créer dans le nouveau, inoccupé par les élèves en soirée.

Autant de projets qui seront versés au dispositif « Petites Villes de Demain » et qualifiés d'ambitieux par le Président du Sénat, mais « *qui ne pourront pas sortir de terre en 2 jours* », a-t-il noté. Il a invité les élus à se rapprocher de communes ayant déjà mené de telles actions. Il a également communiqué des contacts au Sénat.

Priorité accordée à la sécurité, l'entretien et la propreté.

RECETTES BUDGET PRIMITIF 2021

FONCTIONNEMENT



Impôts et taxes
5,2 M€



Dotations et autres participations et produits
1,3 M€



Autres ressources
815 000 €

INVESTISSEMENT

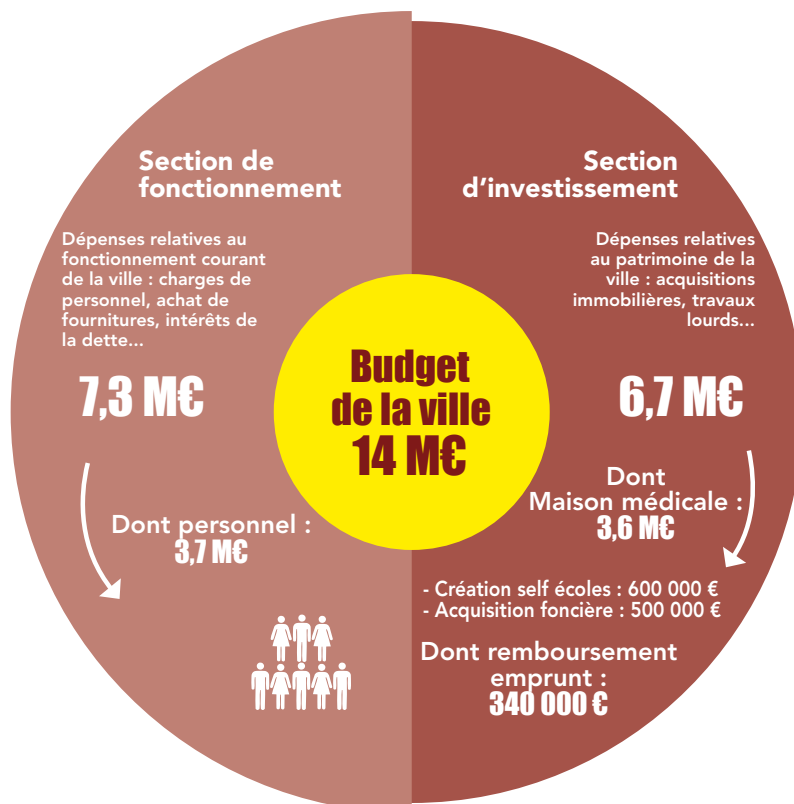


Emprunt
774 000 €*



Subvention et autres
6 M€

DÉPENSES



La municipalité ne cache pas sa volonté d'être au plus près des préoccupations quotidiennes des Arnolphiens. Ainsi le budget de fonctionnement pour 2021 a priorisé la sécurité, l'entretien et la propreté de la ville. La commune dispose d'un budget total de 14 millions d'euros.

Des dépenses pour quoi faire ?

En charges générales, le budget primitif prévoit :

3 691 690,62 € pour les salaires

La moitié du budget de fonctionnement, comme dans la plupart des communes de France, est consacrée à la masse salariale. La commune compte 101 agents, dont le contingent le plus important est destiné à l'accueil des jeunes Arnolphiens (ATSEM, cantine, garderie et centre de loisirs).

150 070 € pour le chauffage

Les volumes des bâtiments communaux sont importants, à commencer par les écoles, mais aussi le complexe sportif, le cinéma le Cratère, l'Espace Culturel Victor Hugo, la mairie, les locaux des services techniques,

mais aussi le Moulin-Neuf.

Un goûter pour les enfants des écoles !

235 000 € pour la restauration scolaire. La municipalité souhaite cette année inclure dans la restauration scolaire un goûter pour les enfants inscrits au service d'accueil périscolaire du soir.

286 000 € d'entretien, de réparations de voirie et d'éclairage public

Au vu du constat de dégradation avancée de certaines portions de voirie, la commune va fortement augmenter la somme consacrée à leur remise en état (78 448 € réalisé en 2020).

50 000 € pour les arbres dangereux

Une étude révèle la nécessité d'abattre 25 arbres très dangereux (risque de chute). Il est urgent d'agir.

88 000 € de maintenance

La migration du parc informatique est mise en place avec le renouvellement de divers logiciels.

40 000 € d'honoraires

Pour faire face à des contentieux éventuels, les projets nécessitent le financement d'études préalables.

121 060 € de fournitures de petits équipements

Ce budget est réduit d'environ 20 000 € par rapport au budget primitif 2020 de 139 000 € pour l'entretien et la réparation liés aux bâtiments communaux, au fleurissement de la ville, aux espaces verts, au matériel pédagogique et aux décorations de Noël.

18 620 € de fournitures scolaires

Avec 504 élèves dans nos écoles, une somme de 36,95 € est consacrée à chacun d'eux pour le financement de fournitures

essentiellement au passage de la balayeuse pour 30 000 €, à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 12 000 €, puis au parapheur électronique et à l'adhésion au portail marché public pour 10 000 €,...

Gestion courante**104 000 € d'indemnités**

Cette dépense obligatoire pour la collectivité correspond aux indemnités des élus. Une dépense en baisse, après l'abandon par les nouveaux élus en début de mandat en juillet 2020 de l'indemnité précédemment perçue dite de « chef-lieu de canton ».

207 650 € pour le service incendie

La commune contribue aux dépenses des services départementaux de protection contre l'incendie (SDIS).

110 000 € pour le CCAS

Hausse de 10 000 € de la subvention de fonctionnement du CCAS par rapport à 2020, afin de faire face à une augmentation attendue du nombre de dossiers d'aides.

180 000 € au cinéma Le Cratère

Cette subvention est en hausse par rapport à 2020 (110 000 €) afin de permettre à la structure de faire face à la perte du nombre d'entrées liée à sa fermeture durant la pandémie.

158 550 € de subvention aux associations

La non-réalisation d'activités par les associations en raison de la pandémie a conduit la municipalité à réduire l'enveloppe des subventions accordée en 2021 de l'ordre de 100 000 € (263 688 € en 2020).

Quels investissements pour 2021 ?

334 590 € de remboursement du capital emprunté.

30 000 € de provision pour dépenses imprévues.

3 000 € pour la police municipale

Achat de radios portatives et de gilets pare-balles.



Cette année, une attention particulière est portée sur la remise en état de certaines portions de voirie.

20 000 € pour l'action sociale

Pour être conforme à la législation, la commune a repris à son compte la cotisation liée à l'action sociale consacrée à ses agents.

25 000 € de carburant

Véhicules de manutention, des services techniques, de services mais aussi mini-bus et tondeuses nécessitent du carburant.

26 000 € de fournitures d'entretien

La baisse du prix des masques, les dons reçus et la bonne gestion du stock permet une baisse du coût de ce poste (49 396 € réalisé en 2020).

scolaires en classe.

16 000 € pour le matériel roulant

Ce budget est alloué pour faire face au vieillissement du parc automobile et du matériel d'entretien des espaces verts.

34 100 € pour l'entretien du chauffage dans l'ensemble des bâtiments communaux.

36 430 € pour les fêtes et cérémonies

Ce budget permettra de maintenir certaines cérémonies essentielles en cette période de pandémie.

71 650 € pour d'autres services

Cette dépense sera consacrée

30 000 € Aménagement du parc Arsonneau

Plantation et études d'aménagement de la coulée verte.

13 000 € d'acquisition de mobilier urbain.

103 100 € pour le centre-ville

Création d'un local poubelles rue de l'Isle et rue Basse (15 000 €) – Mise en conformité PMR d'un arrêt de bus (38 100 €) - Subvention

30 000 € pour la création d'un Street workout (mobilier sportif d'extérieur associant gymnastique et musculation)

674 897 € pour l'enseignement et le périscolaire

587 496 € pour la création d'un self dans les deux écoles élémentaires - 54 841 € de mobilier pour les selfs – 27 000 € de jeux d'extérieur...

70 000 € pour la révision du Plan

Taxe sur le foncier bâti : 14,51 %

Taxe sur le foncier non bâti : 73,89 %

« **Près de 3,6 millions d'euros pour la Maison médicale.** »

Une police municipale renforcée

La commune va créer un nouveau poste permanent de gardien-brigadier pour sa police municipale dont l'effectif passera donc à 4 agents, comme cela a déjà été le cas par le passé. Par rapport à sa population, 6 139 habitants, Saint-Arnoult-en-Yvelines constituera alors la 18^e commune des Yvelines la mieux dotée, selon les chiffres de 2019.

L'effectif de la police municipale sera renforcé par le recrutement d'un 4^e agent.



foncière à Immo 3 F (50 000 €).

3 545 288 € en reste à réaliser pour la Maison médicale

145 443 € d'équipements numériques

Panneau lumineux (15 000 €) - Logiciels informatiques (86 881 €) - Matériels informatiques (43 562 €)

60 000 € pour l'aménagement du cimetière (carré militaire – columbarium...)

133 000 € consacrés à la sécurité

Mise en place de la vidéoprotection.

90 000 € pour frais d'études et mise aux normes incendie

Local d'Urbanisme

500 000 € pour une acquisition foncière à la zone des Corroyés pour l'implantation des services techniques municipaux

370 345 € de travaux de voirie

356 946 € de travaux dans les bâtiments communaux

40 681 € pour le renouvellement de l'éclairage public

Fiscalité inchangée

Fidèle à la proposition de la commission des finances réunie le 30 mars 2021, les taux des taxes local restent inchangés.



Un premier **nettoyage de printemps.**



Le nettoyage du parc de l'Aleu et de la coulée verte mis en place par la municipalité a trouvé écho auprès des Arnolphiens venus en famille pour apporter leur contribution à la propreté de la ville.

Ils ont été rejoints par le Président de l'agglomération Rambouillet Territoires Thomas Gourlan, la Sénatrice Toine Bourrat, la

Conseillère régionale Anne Cabrit, la Conseillère départementale Clarisse Demont et Geoffroy Bax de Keating, Maire du Perray-en-Yvelines.

Petits et grands ont ramassé les déchets croisés en chemin. Ils se sont donnés volontiers rendez-vous pour une prochaine collecte du genre.

Pas facile de faire le dernier pas !



Après être passé par la case supermarché, les avoir transportés, le dernier geste pour atteindre la poubelle toute proche et se débarrasser des emballages vides semble être l'effort de trop pour un certain nombre de nos concitoyens. Ils prennent pourtant plaisir à profiter de nos espaces extérieurs. Allez, un dernier petit effort. Promis, l'employé municipal en charge de veiller chaque jour à la propreté de rues, parcs et espaces verts prendrait davantage plaisir à d'autres missions.

Un lieu adapté aux poubelles.

Les services techniques de la commune ont débité un arbre à l'entrée de la ruelle à l'Eau. Les lieux ainsi libérés vont permettre la réalisation d'un emplacement adapté aux poubelles des résidents, dont le lieu d'habitation n'est pas accessible aux véhicules de collecte des déchets au vu de l'étroitesse de la voie. À chaque abattage rendu nécessaire, le bois est laissé sur place à la disposition des Arnolphiens.



Quel engin pour nettoyer les rues ?

Ces dernières semaines les abords de l'église Saint-Nicolas en ont vu de toutes les couleurs en matière d'engins de nettoyage de voirie. Il faut dire que l'offre est toute aussi importante qu'est forte la volonté de la municipalité de trouver l'outil idéal pour redonner aux rues de la commune l'état de propreté qu'elles méritent. Un sujet sur lequel chacun de nous est également acteur pour peu que l'on fasse preuve d'un minimum de civisme. La consultation étant close, nous saurons dans quelques semaines quelle technologie a été retenue par les élus.



Une nouvelle **carte d'identité.**



Dès le mois de juin la carte d'identité au format carte de crédit fera son apparition en Île-de-France.

Que permettra ce nouveau format de carte d'identité, que ne permettait pas le précédent ?

L'usage principal de la carte d'identité demeure inchangé. Il permet à son titulaire de justifier de son identité.

- C'est d'abord un titre d'identité, plus sûr et plus pratique qui tient facilement dans un portefeuille ;
- C'est ensuite un titre de voyage, certains États (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport.
- Les informations figurant sur la carte d'identité évoluent. Vous ne pourrez plus y faire figurer de pseudonyme. La signature du Préfet disparaît également. En revanche, pour les mineurs en résidence partagée, il sera désormais possible de faire apparaître deux adresses de domicile.
- Elle contient également un certain nombre de sécurités nouvelles permettant de lutter plus efficacement contre la falsification et l'usurpation d'identité.

Vous possédez une carte d'identité en cours de validité ?

Vous n'avez aucunement besoin de réclamer le renouvellement anticipé de la carte que vous possédez actuellement. Vous pourrez continuer à l'utiliser sous les mêmes conditions et ce jusqu'à la date de fin de validité figurant au verso de votre carte.

Retrouvez les démarches de demande de passeport ou de carte nationale d'identité sur le site de la mairie : [Pratique > Démarches administratives > Passeport biométrique/Carte d'identité](#)

Finis **les pylônes !**



L'enfouissement d'une partie du réseau électrique sur la partie Est de la commune a débuté par l'extrémité de la rue de Nuisement à proximité du Moulin-Neuf. Les travaux sont prévus pour durer 6 mois. Ils sont à la charge d'Enedis. Cette modernisation du réseau se traduira notamment par la suppression de certains pylônes. (Voir Éclair n°155 de mars 2021).

En **1 clic.**



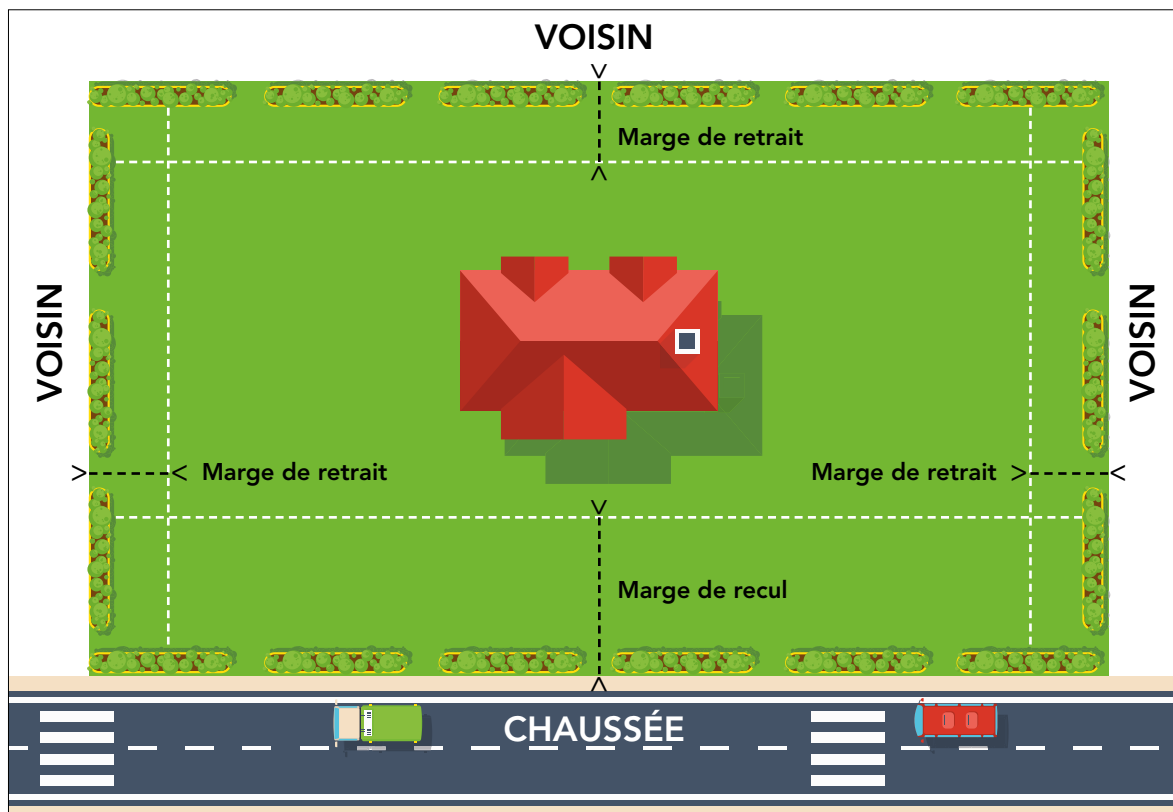
Quinze Arnolphiens ont été tirés au sort afin de constituer les jurés d'Assises pour l'année 2022. Le Maire Sylvain Guignard a procédé à ce tirage en un clic de souris parmi les quelque 4 600 électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune. Ils seront informés par courrier.

Connaissez-vous vos marges de recul et de retrait ?



Définir ses limites avant de se lancer !

La volonté ne suffit pas pour entamer des travaux de construction chez soi. Encore faut-il que la portion de terrain soit jugée constructible par le Plan Local d'Urbanisme



Une fois chez soi, il est tentant de penser être le seul maître à bord. En matière d'urbanisme, cela serait sans compter sur les règles du PLU, le Plan Local d'Urbanisme. Elles visent à obtenir un développement harmonieux de la commune.

Toutes les constructions sur votre terrain, notamment votre habitation, sont soumises aux marges de recul et de retrait.

Que sont ces marges ?

La marge de recul d'une construction est la distance mesurée par rapport à la voie, qu'elle soit publique ou privée et aux emprises publiques existantes ou futures. Elle ne concerne que

les constructions les plus proches de la voie.

La marge de retrait (ou distance de retrait) est la distance calculée de chaque côté de la construction par rapport à la limite séparative (limite par rapport aux terrains contigus).

Quelle est la valeur de ces marges ?

Notre commune est divisée en 11 zones distinctes. Chacune possède ses propres valeurs et elles évoluent selon que votre projet de construction dispose ou non d'une ouverture.

Quelle est l'utilité de connaître l'existence de ces marges ?

La raison est simple : le terrain compris dans ces marges est inconstructible.

Comment connaître la valeur de ces marges ?

Comme toujours en matière d'urbanisme, il faut vous référer au PLU disponible sur le site internet de la commune à la rubrique [Cadre de vie > Urbanisme & Habitat > Urbanisme > PLU](#) ou consulter le service urbanisme de la mairie qui saura vous apporter les précisions nécessaires.

Service urbanisme en mairie :

Les mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 sur rendez vous uniquement.

Contact : urba@say78.fr.

Permanence téléphonique assurée le vendredi de 8h30 à 12h30 au 01 30 88 25 33

Embarquement immédiat pour la médiathèque.

En cette période de restriction de déplacement, venez prendre un bol d'air à la médiathèque « Les yeux d'Elsa ».

À l'occasion de la bourse aux livres, le prix du billet débute à 1 € le livre puis 1,5 € les 3.



Le brevet des collèges et le baccalauréat sont vos passeports pour l'avenir ? Mettez toutes les chances de votre côté. Réviser avec l'aide de la médiathèque !



Le 25 mai, ne manquez pas la prochaine navette !

Vous êtes de plus en plus nombreux à emprunter les ouvrages des huit autres médiathèques partenaires du réseau Chemin lis@nt. Consultez le catalogue sur mediatheque.say78.fr

Vous souhaitez vous laisser transporter à dos de « L'éléphant » ou par les saveurs des recettes du Marmiton, venez emprunter ces deux revues, elles sont dorénavant disponibles dans les rayonnages de la médiathèque.



Pour le moment votre horizon se limite à votre potager ou votre jardinière sur le balcon ? Venez compléter vos semis avec la riche collection de la grainothèque.



Restez connectés à la médiathèque via Facebook !



Médiathèque « Les yeux d'Elsa » - Place du Jeu de Paume - 01 30 59 38 13 - mediatheque@say78.fr / mediatheque.say78.fr
Ouverture : Mardi 14h-17h / Mercredi 10h-12h30 et 14h-17h / Jeudi 14h-17h / Samedi 10h-12h et 14h-17h

Samedi 10 avril 2021 - 8h30 - Salle des fêtes Le Colombier

Solliciter les financements pour mener les projets.

1 Quatre postes vacants au sein de différentes structures étaient à pourvoir. Ont ainsi été élus :

- Alexie-Morgane Guignard au conseil d'exploitation du cinéma « Le Cratère ».
- Julie Seywert, titulaire et Alexis Pourkarte, suppléant à la mission locale intercommunale de Rambouillet.
- Claude Cottin, suppléant à la commission MAPA .
- Claude Cottin, suppléant à la commission CAP.

2 Les indemnités d'adjoint étant modulées en fonction de la charge de travail et des délégations du Maire confiées, les changements d'ordre dans le rang des adjoints intervenus lors du conseil municipal du 11 mars a nécessité de revoir l'ordre du montant de leurs indemnités, sans évolution de l'enveloppe budgétaire précédemment votée.

3 Un nouveau règlement intérieur des services périscolaires et extra-scolaires a été adopté. Il rentrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2021.

4 Le conseil a adopté la mise en place d'une convention entre la commune et toute association dès l'instant où celle-ci bénéficie d'une subvention municipale d'un montant supérieur à 23 000 €. Cette convention devra définir l'objet, le montant, les conditions de versement et d'utilisation de la subvention.

5 Chaque année, la commune accorde une aide financière aux familles arnolphiennes par le biais des Tickets Jeunes. Chaque enfant, dans la limite de ses 21 ans, se voit ainsi allouer une subvention de 20 € pour la pratique d'une

activité physique et 20 € pour une activité culturelle. En 2020, 9 735 € ont ainsi été économisés par les familles. Somme reversée par la mairie aux associations et structures partenaires du dispositif.

6 La commune ayant adhéré au dispositif départemental d'aide d'urgence visant à accompagner les commerçants et artisans dont les enseignes ont été contraintes de fermer dès octobre 2020 dans le cadre du confinement, le conseil municipal a adopté le versement d'une subvention à 13 d'entre-eux pour un montant total de 49 927,62 €.

7 Les élus ont adopté la signature d'une convention d'adhésion de la commune au dispositif national « Petites Villes de Demain » permettant aux communes de moins de 20 000 habitants lauréates de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de ville dynamique respectueuse de l'environnement.

8 Le maire a été autorisé à solliciter les subventions nécessaires, notamment auprès du fonds de soutien d'urgence aux communes rurales mis en place par le Conseil départemental des Yvelines, pour la réfection du faux plafond du bureau de la directrice de l'école Camescasse, conséquent à des infiltrations d'eau pluviale. Coût de la réfection : 25 313 € HT.

9 La commune souhaite réaliser un diagnostic sanitaire de l'église Saint-Nicolas. Pour cela, elle va adhérer au dispositif « Entretien du patrimoine local » mis en place par le Département auprès duquel la commune va solliciter des subventions à hauteur de 80 %

plafonnées selon les modalités. Les coûts pour notre église sont : 11 000 € pour le diagnostic - 6 000 € pour le carnet d'entretien - 30 000 € de travaux/an.

10 En prévision de l'arrivée de potentiels aménageurs sur la commune pour construire des logements, la commune a décidé de passer le taux de taxe d'aménagement majorée à 12 % contre 4 % précédemment et cela pour 10 secteurs de la commune. Le montant de cette taxe servirait à financer des travaux de voirie et de réseaux ou la création d'équipements publics généraux rendus nécessaires en raison des constructions édifiées dans ces secteurs.

11 Une nouvelle grille de tarification d'occupation du domaine public a été votée. Elle concerne les forains, mais aussi les caravanes, échafaudages, bennes, remorques, palissades, grues, déménagement...

12 Le conseil municipal s'est opposé au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires comme le stipule la loi, sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposent. Les 36 communes de RT78 ont jusqu'au 30 juin 2021 pour s'opposer à ce transfert de compétence.

13 La commune va mettre à disposition d'ENEDIS une parcelle de 12 m² pour la création d'un poste de distribution publique d'électricité d'une puissance de 250 kVA implanté en sortie de commune rue du Docteur Camescasse, en direction de Rocherfort-en-Yvelines.

Sacha 7 ans, interpelle le Maire par courrier !



Suite à son courrier du 18 mars, le jeune Sacha est venu à la rencontre du Maire Sylvain Guignard samedi 10 avril à l'occasion du nettoyage de la coulée verte emmenée par les élus (Voir Page 8). Le Maire a remercié l'écolier pour son courrier et lui a fait part des aménagements pressentis pour la coulée verte afin de rendre cet espace agréable à tous.

Le 18/03/2021

Monsieur le Maire,
je m'appelle Sacha, j'ai 7 ans et je suis en CP à Camexasse. Souvent avec ma famille je ramasse des déchets dans la coulée verte. Il y en a surtout beaucoup aux deux ponts. Est ce que vous pouvez y installer des poubelles si il vous plait. Ce serait bien pour notre planète.
Merci beaucoup.

Sacha



Musique, danse et art dramatique à la portée de tous.

RAMBOUILLET
TERRITOIRES

CONSERVATOIRE
GABRIEL
FAURÉ

MUSIQUE
DANSE
ART DRAMATIQUE

Réinscriptions
Du 10 au 30 mai 2021

Inscriptions
(dans la limite des places disponibles)
À partir du 16 juin 2021

Reprise des cours
Lundi 13 septembre 2021

En raison des conditions
sanitaires, les réinscriptions
et inscriptions se feront
exclusivement en ligne.
Informations sur
www.rt78.fr

Rentrée 2021/2022

RAMBOUILLET
TERRITOIRES
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

De compétence communautaire, le conservatoire Gabriel Fauré se compose de deux structures, l'établissement de Rambouillet et celui de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Il forme plus de 1 100 élèves chaque année et en sensibilise près de 3 000 lors d'interventions dans les écoles du territoire. Aujourd'hui l'ouverture des cours est programmée au 13 septembre 2021. Les réinscriptions sont ouvertes.

Les disciplines enseignées se répartissent en 3 domaines

Musique :

Vous souhaitez jouer d'un instrument, chanter, composer ou simplement découvrir des univers sonores ? Le département musique est fait pour vous.

- Pour les jeunes :
 - Pré-cycle : Éveil 1, Éveil 2, Initiation
 - Pépinière « Musique et danse » (uniquement à Rambouillet)
- Clavier : piano
- Cordes : Alto et contrebasse

(uniquement à Rambouillet) - Violon - Violoncelle

- Jazz : Batterie - Guitare électrique - Guitare basse (uniquement à Rambouillet)
- Polyphoniques : Guitare - Harpe (uniquement à Rambouillet) - Percussions
- Vent : Clarinette - Cor (uniquement à Rambouillet) - Flûte traversière - Hautbois (uniquement à Rambouillet) - Saxophone - Trombone - Tuba (uniquement à Rambouillet) - Trompette
- Chant (uniquement à Rambouillet)
- Atelier individuel de musique spécialisé pour les enfants en situation de handicap

Danse : classique et jazz

Le département danse s'adresse à tous ceux qui souhaitent s'initier ou se perfectionner.

Art Dramatique (uniquement à Saint-Arnoult-en-Yvelines)

Les études théâtrales offrent une initiation au jeu d'acteur. L'apprentissage de l'art dramatique implique la voix, le mouvement mais aussi les émotions et l'imagination.

Établissement de Saint-Arnoult-en-Yvelines :

Place du Jeu de Paume
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. 01 30 59 95 92
conservatoire.saey@rt78.fr

Établissement de Rambouillet :

42 rue de la Motte
78120 Rambouillet
Tél. 01 30 41 73 83
conservatoire.rambouillet@rt78.fr

Un nouveau directeur à la tête de la Mairie.



Depuis avril 2020 les services de la mairie n'avaient physiquement plus de Directeur Général. Avec l'arrivée de M. François Vannier le 6 avril 2021, la direction générale des services est de nouveau assurée. Présentation.

- Pouvez-vous rappeler le rôle du Directeur général des services ?

Le Directeur Général des Services (DGS) est tout d'abord le responsable de l'ensemble des services et de son fonctionnement.

Il est également la première interface entre les élus et les services. En véritable chef d'orchestre, il doit mettre en

œuvre de façon opérationnelle et administrative le projet politique avec l'ensemble des services. Les élus écrivent la partition, les agents la mettent en musique sous la houlette de leur DGS.

- Dans quel état avez-vous trouvé les services de la mairie à votre arrivée après une année sans direction générale ?

Ma première porte d'entrée a été notre Directrice Générale Adjointe (DGA) qui a pu me brosser un panorama général, me présenter rapidement à certains collègues, me faire visiter quelques bâtiments communaux. Elle m'a fait également part des dossiers prioritaires à prendre en charge à mon arrivée. Sur cette période, j'ai pu faire des points réguliers avec M. le Maire et la 1^{re} adjointe.

J'ai rapidement compris les attentes importantes aussi bien des agents que des élus.

J'ai rapidement constaté avec grande satisfaction la qualité des agents de la commune que j'ai pu rencontrer. Il y a de réelles compétences, de l'engagement, la volonté de bien faire et une réelle conscience de notre mission de service public. Je ne suis donc pas inquiet pour la suite.

- Quelles sont vos priorités, voire celle de la commune à court et moyen terme ?

Un travail sur l'organigramme est en cours. Il permettra d'identifier un rattachement hiérarchique clair réparti entre le DGS et la DGA.

Très rapidement, la Direction Générale reprendra la coordination de l'organisation des conseils municipaux.

Le recrutement de notre responsable des finances est en cours.

La commune est en marche pour plusieurs projets ambitieux, notamment dans le cadre de la loi SRU (Solidarité et Rénovation Urbaine) en étroite collaboration avec les services de l'État. La commune est également entrée dans le processus «Petites Villes de Demain». C'est une belle opportunité, un boosteur pour le dynamisme de notre commune, de notre centre-ville et de notre cadre de vie. Ces grands projets sont pilotés avec discernement et compétence par notre Directeur des Services Techniques.

Les services fonctionnent, je peux le constater au quotidien. La ville et les bâtiments sont bien tenus et propres. Les enfants sont pris en charge. Les protocoles sanitaires sont mis en œuvre, respectés et maîtrisés.



Le Maire épaulé par le DGS.

Selon la taille de la commune, une mairie compte plus ou moins d'agents municipaux. Dès 2 000 habitants, un Directeur Général des Services est requis pour faire fonctionner l'administration selon les orientations données par la majorité municipale.

Le Président du Sénat en visite chez Mesurex.



Prendre et appliquer les bonnes mesures.

Nichée dans la zone industrielle des Corroyés, la société Mesurex est peu connue des Arnolphiens. Elle est pourtant à la pointe dans son secteur lié aux mesures physiques.



Après avoir découvert les capteurs de mesures physiques il y a 47 ans aux USA, Jean-Bernard Roggeman a compris que l'évolution technologique passera par les relevés de température, pression, force, vitesse... Il crée alors chez lui, dans son garage aux Meurgers un atelier de fabrication de capteurs, devenu l'entreprise Mesurex implantée rue des Garennes en 1997 puis sur la zone des Corroyés depuis 2005. L'entreprise compte aujourd'hui

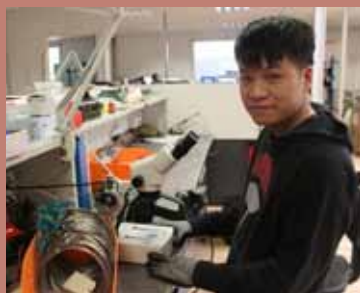
une quinzaine de salariés et des clients de renom dans le monde de l'automobile. Elle équipe de capteurs les filtres à particules des véhicules diesel, essence et hybride en cours de développement. En aérospatial, ses capteurs sont utilisés par Arianespace mais aussi par Airbus. Elle est également présente dans le secteur du nucléaire et un quart de son activité est destiné au marché militaire.

La visite de Gérard Larcher, Président du Sénat, accompagné

du Maire Sylvain Guignard, avait pour but de découvrir l'activité de l'entreprise mais surtout de savoir comment elle fait face à la crise sanitaire. La réponse lui a été donnée en partie par Frédéric Truchot, le responsable commercial. « *Le premier confinement a fortement impacté notre activité. Aujourd'hui, l'ensemble des salariés est de retour à l'atelier. Nous travaillons notamment sur l'avion de demain* ». Et Claire Roggeman, directrice générale de l'entreprise de compléter: « *Nous avons eu recours au chômage partiel et au prêt garanti par l'État* ».

Découvrant que la société prenait à sa charge le financement de la recherche et du développement pour ses clients, le Président du Sénat a rappelé la possibilité pour les entreprises de bénéficier du Crédit Impôt Recherche. Il a pour objectif d'améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises. Elles peuvent ainsi engager des dépenses de recherche et développement et être en partie remboursées.

Formé en interne



Mesurex compte dans ses effectifs des ingénieurs et techniciens, mais a également fait confiance à Benjamin Chassagne, arnolphien de 26 ans, sans formation adaptée à l'activité de l'entreprise. « *J'ai exercé deux années en restauration. J'ai répondu à une offre de Pôle Emploi pour Mesurex. Après une période de CCD, j'y suis en CDI depuis octobre 2020. J'apprends le métier au quotidien. L'activité demande de la minutie et de la précision. Je me sens bien dans l'entreprise* », précise le jeune homme qui envisage sereinement son avenir professionnel et personnel.

Vanes'thétic fête ses 10 ans.



Créée en avril 2011, l'enseigne Vanes'thétic répond aux attentes d'une clientèle locale depuis maintenant 10 ans, satisfaite par l'offre de soins : épilation, soins du visage et du corps (amincissement et relaxation), manucure, beauté des pieds, maquillage et ongles. Une palette de prestations proposée par Vanessa Giland épaulée de Marie et Camille. La fermeture imposée par le confinement de mars n'a pas été propice pour fêter comme il se

doit cet anniversaire, mais l'équipe d'esthéticiennes attend avec impatience le retour de sa clientèle en prévision de l'été tout proche.

Les ventes de produits de beauté et les bons cadeaux sont toujours possibles. Commandez en ligne et passez prendre livraison au salon.

Vanes'thétic - 21 rue de l'Aleu
01 78 97 02 17
vanesthetic@gmail.com
www.vanesthetic.com

Restaurer le lien entre le corps et l'esprit.



Psychologue clinicienne de formation, Hélène Chauveau a exercé durant 20 ans en pédopsychiatrie à l'hôpital de jour de Jouy-en-Josas. Elle y a acquis une expérience auprès des enfants sur les troubles sensoriels et la communication par le corps. Savoir-faire complété récemment par une formation de sophrologue qui l'a amenée à ouvrir son propre cabinet de sophrologie à destination des enfants mais aussi des adultes, tous celles et ceux en attente de renouer du lien entre le corps et l'esprit pour faire face à un mal-être corporel, au stress, à un trouble du sommeil ou alimentaire, à une période de préparation d'examen ou de naissance... Hélène Chauveau aborde « une thérapie courte de 2 à 3 mois à raison d'une séance par semaine, basée sur la respiration et des exercices dynamiques pour amener une détente profonde et une vraie prise de conscience pour ne pas se laisser submerger par les tracas du quotidien et difficultés plus importantes selon les personnes ».

Helène Chauveau - 43 rue Charles-de-Gaulle
06 27 67 70 56 - Sur RDV.

Être bien couvert !

Salarié depuis 15 ans dans le métier de la toiture et de l'isolation, Denis Gameiro a créé son entreprise de couverture au service des professionnels et des particuliers. En sortie de l'hiver, l'artisan arnolprien propose : nettoyage et traitement hydrofuge, remplacement de laine de verre et soufflage de laine de roche, remplacement et création de fenêtres de toit, remplacement de gouttières, habillage des boiseries

extérieures en PVC et étanchéité. Des travaux assortis de la garantie décennale. Devis Gratuit.



G.A.M Couverture 8 rue des Grands Meurgers -
gamcouverture@gmail.com -
06 27 04 85 58 - 01 30 59 96 38

Avez-vous déjà visité le Moulin-Neuf ?



Au fil des siècles, l'édifice a écrit son histoire.

Nous sommes parfois allés à l'autre bout de la planète, sans n'avoir jamais eu la curiosité de s'intéresser à ce qui pouvait se cacher à l'autre bout de notre propre commune.



Comme en marge du temps, le Moulin Neuf semble posé là, à l'extrémité du parc de l'Aleu, à l'Est de la commune. Sa silhouette se dessine entre les branchages et seule la Rémarde semble en faire battre le cœur : sa roue à aubes.

C'est qu'il nous vient de loin le Moulin Neuf. Pour en revivre l'histoire rien de mieux que de venir à la rencontre des membres de la Société Historique. Ils vous raconteront son histoire. En voici déjà un rapide résumé...

En 1167, les moines bénédictins de Saint-Maur-des-Fossés qui occupaient le Prieuré de Saint-

Arnoult recevaient du seigneur de Montfort le Moulin Neuf avec les terres environnantes.

Puis on retrouve trace du Moulin Neuf dans le répertoire des minutes de Maître Simonneau, en 1633 lors du transfert de bail à Mesnard, puis en 1635, lors d'une transaction entre Nicolas Valentin du Moulin Neuf et Nicolas Duperray son beau-frère.

Puis le 10 octobre 1693 : cession du bail du Moulin à Claude Valentin, fils de Nicolas, par Monseigneur Charles de Rohan, prince de Guéméné, Duc de Montbazou, Pair de France, Comte de Rochefort, petit-fils aîné et principal légataire de feu son altesse Madame Anne-de-Rohan, Princesse de Guéméné, Comtesse du-dit lieu de Rochefort demeurant son hôtel à Paris, place Royale (Place des Vosges) paroisse Saint-Paul.

À cette époque « la Ferme du Moulin Neuf » se composait : « d'une maison à demeurer, de granges, étables, greniers, cour et jardin avec les fonctionnantes et travaillantes du-dit moulin, faisant du bled (sic) farine, prés et herbes... »

À en juger des plans du bâtiment, ce moulin avant la Révolution avait été plus important. Peut-être a-t-il été victime d'un incendie, des traces sur les planchers du bâtiment actuel semble le confirmer. En 1789, Jean-Charles Dujat en était le meunier farinier.

Classé bien national, le Moulin Neuf a été acheté le 24 prairial an II de la République (1793) par Jean Genet, meunier à Granville (Val Saint-Germain).

Après avoir changé de mains encore durant les deux siècles suivants, le 19 mars 1974, le conseil municipal accepte la cession de l'édifice pour le franc symbolique par madame Lebon, membre fondatrice de la Société historique de la commune, descendante du promoteur de l'éclairage au gaz de la ville de Paris, Philippe Lebon.

Venez visiter le Moulin Neuf

Aujourd'hui, le Moulin Neuf est un musée communal des Arts et Traditions Populaires géré par la Société Historique. Il est ouvert* au public chaque dernier dimanche d'avril à septembre de 14h à 18h. Entrée gratuite. Dons bienvenus.

**Lieu : Moulin Neuf, rue de Nuisement, après le stade.
Contact : 01 30 59 31 99**

* En fonction des mesures sanitaires du moment.

« Le conseil municipal accepte la cession de l'édifice pour le franc symbolique. »

Le cadre de vie, la sécurité et l'environnement ont une nouvelle fois été au centre des préoccupations des interventions menées par les services techniques de la commune et les entreprises locales. Les travaux d'élagage ont ainsi permis à quelques riverains de disposer du produit de la coupe de certains arbres bien généreux.

Chaque année à la sortie de l'hiver, le service voirie de la mairie procède au nettoyage des panneaux de signalisation.



Une haie de 40 mètres a été plantée en centre-ville dans le parc Arsonneau. Une niche pour la biodiversité.



Le passage piéton à l'angle de la rue des Gâtines et du Docteur Camescasse est dorénavant doté de deux avertisseurs lumineux.



Une taille des arbres de la commune est en cours.



Victime d'un accident de la circulation l'été dernier, le parterre de fleurs à l'angle de la rue Maurice Dejean et du Docteur Camescasse a retrouvé sa forme originelle après l'intervention d'une entreprise de maçonnerie.



Les ampoules énergivores du préau de l'école Camescasse ont laissé place à des dalles Leds.



La mairie répond à vos interrogations.

La municipalité répond à vos questions. Celles-ci peuvent être posées via le site internet de la commune sur sa page d'accueil à la rubrique «Avis et Réclamations», voire directement au maire, à l'issue de chaque conseil municipal.



Remerciements > 14 avril 2021

Nous tenons à remercier l'équipe de la Police municipale qui suite à notre signalement concernant des intrusions, dégradations et vols dans nos locaux, a effectué des rondes et surveillances régulières qui ont permis à l'interpellation en flagrant délit d'individus en train de s'introduire sur notre site et leur mise à disposition auprès de la brigade de Gendarmerie.



Question > 23 avril 2021

Est-il possible de nettoyer l'enclos situé rue des Ecuries (domaine public) car des ordures y sont entassées et débordent sur la route ?

Réponse : Le service des Espaces verts est intervenu mardi 27 avril et a rendu les lieux propres.

Question > 23 avril 2021

Bonjour, Est-ce que les trottoirs vont être nettoyés et désherbés si nécessaire svp. Je réside rue Basse et il y a énormément de déjections canine ainsi que des mauvaises herbes. En vous remerciant.



Réponse : Les services techniques de la mairie nettoient régulièrement la voie publique. La balayeuse passe une fois par mois sur la chaussée, et les agents gèrent les corbeilles de rues et ramassent les déchets sur les lieux publics.

Mais comme le stipule l'arrêté pris le 2 juillet 2018 par le Maire de la commune, l'entretien des trottoirs et des caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique, au droit de leur façade et sur toute

la largeur. En absence de trottoir, cet espace au droit de la façade est alors d'1m20 de largeur. Le nettoyage comprend le balayage et le désherbage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion de l'usage de produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques.

Les déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts, mais en aucun cas, ils doivent rejoindre la voie publique ou les avaloirs d'eaux pluviales.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces de jeux publics pour les enfants.

En bordure des voies publiques, l'égouttage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Retrouvez l'intégralité de cet arrêté sur le site de la mairie à la rubrique [Mairie > Arrêtés municipaux](#)



Posez vos questions directement à l'aide de votre smartphone.

Majorité municipale

Élections Municipales 2020 : une reconnaissance par le Conseil d'État

La vérité vous appartient : je regrette vivement les polémiques inutiles et les procès d'intention qui ont été menés depuis plusieurs mois par le groupe d'opposition.

À mon modeste niveau, je constate que cette même liste que j'ai portée jusqu'aux élections de mars et juin 2020 a « gagné » les deux procédures contentieuses initiées par Monsieur Husson. En effet, **le Tribunal Administratif et tout récemment le Conseil d'État ont rejeté les requêtes** présentées en sa qualité de tête de liste « Ensemble pour Saint Arnoult » et **confirmé les résultats de la liste « DIL »**. Ainsi, contrairement aux différentes allégations de l'opposition depuis des mois, les élections municipales de 2020 ont été conduites par la liste « Démocratie et Intérêt Local » de façon loyale et conformément à la réglementation.

Même si des divergences sont apparues au sein de l'équipe municipale, élus et personnel municipal sont restés mobilisés pour accompagner les plus fragiles d'entre nous, et faire avancer les projets.

C'est pourquoi, j'ose espérer que les membres de la liste « Démocratie et Intérêt Local » auront à cœur d'œuvrer pour ce qu'il y a de mieux pour notre ville et les générations futures.

Car, selon l'article L1111-1-1, l'élu local doit exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans l'exercice de son mandat, cet élu doit poursuivre le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

Aussi, quels que soient les désaccords d'opinion et de divergences dus certainement aux erreurs de « débutant », je suis fier du programme que j'ai porté et qui reste l'opportunité de participer à construire la physionomie et le paysage de notre ville de demain.

Nous sommes tous responsables de notre « bien vivre ensemble ». Respectons-nous et respectons notre cadre de vie.

Mes derniers mots, je souhaite les adresser à tous les Arnolphiens qui m'ont accompagné depuis ces 8 dernières années dans mon engagement pour Saint-Arnoult et qui m'ont accordé leur soutien.

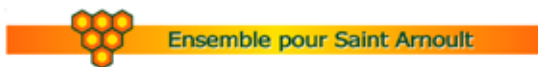
De tout cœur, je vous remercie de votre confiance et vous souhaite tout le bonheur possible.

Prenez soin de vous et de l'ensemble de vos proches. Voilà l'essentiel...

Sylvain GUIGNARD

Opposition municipale

Ensemble pour Saint Arnoult



Le vote du budget permet de connaître les priorités de la majorité. Force est de constater que le « bien vivre ensemble » après la pandémie n'en fait pas partie.

Les subventions aux associations baissent de 40% en 2021 (moins 100 000 € au total).

L'USSA est la première touchée et paie ainsi sa gestion financière saine ; il lui est reproché d'avoir prévu de faire face aux obligations légales vis-à-vis de ses salariés : moins 40% !

La petite enfance aussi : Les Lapins Bleus et Trotte-Menu

vont devoir fonctionner avec 48.000 € de moins (- 47% pour la première, - 25% pour la seconde).

Les écoles ne sont pas oubliées : l'aide de la commune pour les fournitures scolaires passe de 41 € par enfant à 36 € seulement, soit un retour à la situation d'avant 2012. Les subventions pour les coopératives scolaires diminuent quant à elles de 38%.

Leur message est clair : que les arnolphiens paient pour pratiquer une activité... tant que les caméras de vidéosurveillance sont mises en place... Tristes priorités.

Sujet piquant : la chenille processionnaire !



Elle en fait son festin.

La mésange charbonnière est friande de la chenille processionnaire. Mais elle est bien la seule. Pour tenter de limiter l'expansion de cette chenille, des mesures s'imposent.



Outre le fait qu'elle affaiblit pins et chênes dont elle mange épinettes et feuilles, la chenille processionnaire, état larvaire de papillons de nuit, présente le désagrément d'être dotée de poils urticants nocifs tant pour l'homme que pour les animaux domestiques et d'élevage. En ville, réduire sa prolifération est une obligation encadrée par un arrêté municipal.

D'où vient-elle ?

Frileuse, il y a 30 ans encore la chenille processionnaire ne dépassait pas la frontière imposée par la Loire. Depuis, le réchauffement climatique, le transport de terre dans laquelle

Quels dégâts ?

Avec moins de feuilles et d'épinettes, les arbres voient leur photosynthèse diminuée, ce qui se traduit par une perte de croissance, un affaiblissement et une plus grande sensibilité aux maladies et aléas climatiques, notamment la sécheresse. Dans les cas d'infestation massive, l'arbre meurt.

Quels dangers ?

Les poils de la chenille possèdent des propriétés urticantes pendant plusieurs années. Vivante ou morte, ainsi que les nids même anciens sont de véritables vecteurs potentiels de troubles parfois graves : choc anaphylactique, œdèmes, irritations et démangeaisons dans les cas les plus fréquents, voire des réactions allergiques plus sérieuses chez les personnes sensibles nécessitant l'intervention d'un médecin pour l'homme et d'un vétérinaire pour un animal.

Comment lutter ?

Faute de soleil en forêt, la processionnaire est plus courante en ville dans les parcs et jardins.

Un arrêté municipal invite propriétaires et locataires à prendre les mesures nécessaires pour éradiquer les colonies de chenilles localisées dans les pins et chênes situés sur leur propriété.

- Le piège permet de capturer les chenilles lors de leur descente de l'arbre, avant qu'elles ne s'enterrent dans le sol.
- Le piège à phéromone afin de capturer le papillon de la chenille processionnaire avant qu'il ne pondre dans l'arbre.
- Des préparations à base de *Bicillus thuringiensis* disponible en commerce peut être pulvérisé sur les feuilles et épinettes contre les jeunes chenilles.
- Moyennant un matériel de protection, les nids peuvent être enlevés et incinérés.

Des professionnels proposent également leur service.

Une alliée du jardin

Une famille de mésanges charbonnières consomme 500 chenilles par jour. Construisez leur un nichoir à l'abri des vents dominants.

Attention

Toutes les chenilles ne sont pas des processionnaires. Ne vous trompez pas de cible !



La chenille et l'adulte du Machao, à ne pas détruire. De nombreuses espèces de papillons sont protégées.

« Le front des chenilles processionnaires progresse chaque année de 5km vers le Nord. »

s'enfouit la chenille avant d'en sortir papillon et le transport d'arbres font progresser le front de la chenille de l'ordre de 5 km/an, au point d'être bien présente aujourd'hui en Île-de-France.

Retrouvez les consignes pour lutter contre le fléau à l'adresse : chenilles.say78.fr

SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
& LA MAISON ELSA TRIOLET - ARAGON
PROPOSENT

du 5 juin au 4 juillet 2021

POÉSIE DANS LA VILLE

Roulez
Sautez
Tournez
Dansez
Bougez
Planez
Rêvez
Jouez
avec
les mots

« Mars est un jeu.
Tant pis pour celui qui s'en fait un devoir. »
Max Jacob

PARCOURS POÉTIQUE ET GRAPHIQUE DANS LES RUES DE LA VILLE
www.maison-triolet-aragon.com

État Civil

Nos nouveau-nés

JOLY GALLEY Emma, le 05/04/2021



GANDOUIN GEORGOULIS Théa, le 04/04/2021

DEMONTI Léo, le 05/04/2021

COURCET Linaya, le 12/04/2021

ALEGRIA DE SOUSA Jessie, le 21/04/2021

GÉNEVÉ Appoline, le 26/04/2021



TREFFERS Anton, le 22/04/2021

Ils nous ont quittés

PETIT Joël, le 27/02/2021

LACHAUX Josette, le 11/04/2021

MARBOEUF-REGNAULT Sébastien, le 11/04/2021

BLANC Sylvie, le 20/03/2021

EFES
Etablissement Français du Sang
Des dons, pour tous.

PARTAGEZ
VOTRE POUVOIR,
DONNEZ
VOTRE SANG !

Don de sang
SAINT ARNOULT
EN YVELINES

le vendredi 04 juin
de 14h30 à 19h30

SALLE DES FÊTES LE COLOMBIER
RUE LOUIS GENET

Collecte sur RDV : mon-rdv-dondesang@efs.sante.fr

Se munir d'une pièce d'identité. Il est recommandé de ne pas être à jeun.

[dondesang.efs.sante.fr](https://www.dondesang.efs.sante.fr)

Espace Temps déconfiné

JUSQU'AU 29 MAI 2021



Après des mois de cours de dessin suivis en visio, les élèves de l'association Espace Temps ont investi le parc Arsonneau pour donner libre expression à leurs talents sous la houlette de leur professeur Céline Hitier.

Leur expo dressé entre les arbres du parc Arsonneau sur du film étirable est visible jusqu'au 29 mai.

Cinéma
Le Cratère

4 € la place de cinéma !

En attendant un retour à une situation sanitaire stable, votre cinéma Le Cratère est de nouveau ouvert avec une programmation hebdomadaire à découvrir sur sa page Facebook et celle de la Mairie. Jusqu'au 29 juin, le prix des séances programmées avant 18h est fixé à 4 € pour tous, du lundi au vendredi.

Conte musical et marionnettique
Pour toute la famille à partir de 2-3 ans

Rendez-vous à
15h45
sur le parking de
l'Office du
Tourisme
pour une
déambulation
pleine de surprises
à la rencontre
des artistes !

Un goûter
vous sera
offert à 16h30
avant le
spectacle !

NOUVELLE DATE

Sur le chemin de
La Boîte à joujoux

De Claude Debussy

Samedi 19 juin 2021

Spectacle gratuit à 17h

Cinéma Le Cratère

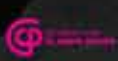
à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

PLACE JEAN MOULIN 78730 SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

Sous réserve de nouvelles restrictions sanitaires.

Nombre de places limité,
inscription conseillée par mail : ac@say78.fr

Mise en scène Ensemble None Quartet
Marine Garcia-Garnier
Une production EIC



© Jérémie Dumbrill